

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27
Date de la convocation : 15 mai 2012

N° 12.05.21.01

L'an deux mille douze et le vingt et un du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme LABORDE
M. ALLOUCHE en faveur de M. CAPRON
Mlle VAN ELST en faveur de Mme GAUZY CHABLE
M. SAUVAN en faveur de M. MUNOZ
Mme TARAYRE en faveur de Mme BOULANGÉ
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : MM PAUL, TALBOT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Madame le Maire

Pour répondre aux besoins des services, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au tableau des effectifs :

- Un poste de puéricultrice de classe supérieure
- Un poste de brigadier
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 24/05/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 24/05/2012

Numéro de l'acte : 12-05-21-01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20120521-12-05-21-01-DE

Date de décision : 21/05/2012

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Délibérations emplois contractuels et autres



